AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 21-9-73 578625

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE L'ILE DE FRANCE
(SEINE, SEINE-&-OISE, SEINE-&-MARNE, EURE-&-LOIR, EURE, OISE)

ABONNEMENT ANNUEL (93100)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux - 47, Avenue Paul Doumer, MONTREUIL-s-BOIS (Seine) - AVR. 76-71
C. C. P. PARIS 9063-96

BULLETIN N° 156.

17 SEPTEMBRE 1973.

## LE DESHERBAGE DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS.

La lutte contre les mauvaises herbes est, dans toutes les cultures, une nécessité impérieuse. Aujourd'hui, le désherbage chimique des arbres fruitiers à pépins est de pratique courante.

Grâce à leur qualité herbicide et à leur longue persistance d'action, trois matières actives ont été autorisées pour cet usage : la simazine, le diuron et l'atrazine. Très peu solubles et placées à la surface du sol, ces substances sont absorbées par les plantes à enracinement superficiel.

Il en résulte une bonne destruction des plantes annuelles et lorsque la quantité en matière active est suffisante, le sol reste propre pendant toute la belle saison. Cependant, de nombreuses plantes vivaces, comme le liseron et certaines graminées à rhizome ou à enracinement profond, continuent de pousser et ne sont pas touchées par l'herbicide.

Les racines des arbres fruitiers à pépins explorent en partie la couche superficielle du sol, mais se situent, pour la plupart d'entre elles, en profondeur et sont, de ce fait, très peu en contact avec l'herbicide. La relative inocuité des produits utilisés vis à vis des arbres est en grande partie liée à cette condition.

Il subsiste cependant un certain doute. Les herbicides à longue durée d'action, apportés régulièrement et annuellement à des doses relativement élevées, ne risquent-ils pas, du fait de leur faible solubilité, de s'accumuler dans le sol et d'exercer à plus ou moins longue échéance une influence néfaste sur les arbres ? Quelle peut être leur influence sur la végétation et la récolte ? Seuls des essais conduits sur une assez longue période étaient susceptibles de fournir une réponse à ces questions.

L'expérimentation entreprise par plusieurs circonscriptions du Service de la Protection des Végétaux et poursuivie pendant cinq ans a mis en évidence certains faits. Ces essais ont permis de connaître l'influence que peut avoir sur la végétation et la fructification des arbres, l'épandage sur le sol d'herbicides rémanents.

Après cinq années d'expérimentation, il est possible de tirer quelques enseignements.

Le poirier réagit assez rapidement à l'application de doses d'herbicides à action racinaire atteignant et dépassant 3 kg de matière active à l'hectare. Leur effet se traduit par une diminution de la récolte, et, pour l'atrazine en particulier, par des décolorations de feuillage.

Dès la première année d'application, ces décolorations de feuilles peuvent atteindre le stade nécrotique.

Les symptômes d'incompatibilité du poirier ou du cognassier (son porte-greffe) pour l'atrazine ont été suffisamment marqués pour justifier un arrêt de l'expérimentation avec cette matière active qui n'est plus autorisée pour le désherbage des vergers constitués par cette essence.

Dans les parcelles traitées, les rendements ont fléchi par rapport au témoin. Contrairement à ces diminutions de récolte souvent très sensibles (les cas extrêmes atteignant le quart de la récolte), la végétation des arbres des parcelles traitées n'a pas paru souffrir de la présence de l'herbicide.

Le critère retenu pour contrôler et observer leur action sur la croissance a été l'augmentation de la circonférence des troncs. L'expérience a montré que cette mensuration était parfaitement valable. Dans le cas des poiriers, l'accroissement de la circonférence des troncs dans les parcelles traitées a été soit égale, soit, dans la majorité des cas, nettement supérieure aux témoins. En analysant les différentes données, on constate que la perte de récolte a été compensée par un supplément de végétation. Il reste à savoir si cette baisse de rendement provient d'une moins bonne floraison, d'une chute naturelle de fruits plus importante ou d'une réduction de la taille des fruits.

Dans les vergers de pommiers, l'examen des résultats d'essais montre que, par rapport au poirier, la situation est beaucoup plus équilibrée. Le pommier et ses porte-greffes réagissent moins que le poirier à l'action des herbicides.

Les rendements des parcelles traitées sont très voisins des témoins. Certaines années ils sont très légèrement inférieurs, d'autres années, par contre, ils les dépassent quelque peu sans que la différence soit significative.

La végétation des arbres est tout à fait normale. La croissance mesurée par le grossissement des troncs, est généralement supérieure aux arbres témoins. Dans les parcelles traitées à l'atrazine, on remarque quelquefois soit une diminution un peu plus accentuée des rendements, soit un léger freinage de la végétation.

En résumé, l'atrazine paraissant moins bien supportée par les arbres fruitiers à pépins, il est recommandé de pratiquer un désherbage de "fond" avant le départ de la végétation adventice, soit avec de la simazine (5Kg/Ha de M.A. en première année, (1) 3Kg ensuite en culture de pommiers et 2 Kg en verger de poirier) soit avec du diuron (4Kg/Ha de M.A. en première année, (1) 2,5 Kg ensuite). L'action de ces deux composés est très voisine et la grande majorité des adventices annuelles y est sensible. Contre les vivaces, d'autres interventions sont à envisager.

(1) Il faut entendre : "1ère année de désherbage"

J. KUCHLY - Protection des Végétaux Circonscription "ALSACE ET LORRAINE"

## CULTURES FRUITIERES.

ANTHONOME DU POIRIER : dans les rares plantations où cet insecte cause habituellement des dégâts, un traitement est à effectuer avant le 25 septembre.

PSYLLES : une reprise d'activité est notée dans certains vergers, avec éclosions larvaires récentes depuis environ 10 jours. Si nécessaire un traitement pourra être effectué après la récolte des fruits.

## CULTURES LEGUMIERES.

MALADIES DE LA TOMATE : pas de Mildiou, très peu d'Alternaria dans le secteur de MONTLHERY. Toutefois rester vigilant vis à vis de l'Alternaria dans les cultures attaquées.

ENNEMI DU CHOU : des attaques d'Altises et de Puceron cendré ont été observées localement.

## GRANDES CULTURES

ALTISE D'HIVER DU COLZA : l'enrobage des semences n'assure la protection que jusqu'au stade plantule. Ensuite intervenir si la population d'adultes dépasse 2 à 3 individus au m2.

LEGISLATION : pour toutes les cultures tenir compte des délais d'emploi imposés.

L'Ingénieur et le Technicien
chargé des Avertissements Agricoles

H. SIMON et R. MERLING

Le Chef de la Circonscription
de la Rrégion Parisienne,

R. SARRAZIN.

Dernière Note : Bulletin 155 sup. 2 - 31 août 1973

Imprimerie de la Station de la Région Parisienne - Directeur-Gérant : L. BOUYX
47, rue Paul Doumer - 93100 - MONTREUIL.